

Contrat d'Initiative Territoriale (CITE) - Signature d'un avenant

M. CHEVAILLER, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Le contrat CITE de l'Agglomération du Grand Besançon, conclu entre le Département du Doubs d'une part et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon d'autre part, fixe les conditions d'intervention du Département dans le cadre d'actions globales d'aménagement et de développement lancées par les deux collectivités.

Ce contrat s'appuie sur les axes d'intervention suivants :

Axe 1 : favoriser la création, le développement ou la mutation qualitative des espaces économiques ainsi que le transfert de technologie,

Axe 2 : l'enseignement supérieur et la recherche,

Axe 3 : contribuer au développement des déplacements intermodaux,

Axe 4 : développer une nouvelle gamme d'équipements dans les domaines des sports, des loisirs, de la culture, du tourisme, de l'éducation et de l'environnement,

Axe 5 : revaloriser les centres et aménager les entrées de ville et d'agglomération,

Axe 6 : programme d'étude destiné à préparer l'avenir.

Le dispositif du contrat CITE de l'Agglomération du Grand Besançon a été initialement mis en place pour la période 2001-2006, avec une enveloppe totale de 15 650 611 € pour l'agglomération bisontine. Les modalités d'intervention du Conseil Général ont évolué à l'intérieur du cadre du Contrat.

Lors de sa Commission permanente du 10 avril 2007, le Conseil Général a adopté un projet d'avenant : celui-ci est soumis aux différents signataires du Contrat pour validation.

L'avenant prévoit tout d'abord l'intégration, dans le Contrat CITE, des cinq enjeux fondamentaux définis dans le programme «Doubs 2010» adopté par l'Assemblée départementale le 23 novembre 2004, afin de mieux répondre aux orientations stratégiques fixées, sans pour autant remettre en cause les axes du Contrat. Ces enjeux sont les suivants :

- privilégier les solidarités sous toutes leurs formes
- contribuer au développement économique et à l'emploi
- assurer un développement territorial équitable et durable
- promouvoir pour tous l'éducation, la culture, le sport et la citoyenneté par la promotion de l'éducation, de la culture et du sport pour tous
- maîtriser la fiscalité au service d'un budget rigoureux et efficace.

Dans le cadre des orientations «Doubs 2010» également, le Conseil Général propose la création d'un nouvel axe CITE pour les projets relatifs à la Petite Enfance.

Par ailleurs, l'avenant prévoit la prolongation du Contrat CITE de deux années supplémentaires, sur 2007 et 2008.

Pour 2007, l'enveloppe CITE est fixée à 2 124 013 €, après application de la première part de la réserve de performance, système mis en place en 2006 par le Département, afin de dynamiser le Contrat CITE, et qui concerne les 3 contrats des agglomérations de Montbéliard, Pontarlier et Besançon.

La programmation 2007 donnera lieu à une prochaine délibération du Conseil Municipal.

Pour 2008, l'enveloppe sera égale à 1/6^{ème} du montant moyen de consommation (taux de notification) de l'enveloppe 2001-2006 constaté au 30 juin 2007. Il pourrait éventuellement être diminué de la deuxième moitié de la réserve de performance, au vu de l'état d'avancement des différents contrats à la fin de l'année 2007. Cette enveloppe 2008 sera arrêtée par un autre avenant.

Le Conseil Municipal est donc invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cet avenant au contrat CITE de l'Agglomération du Grand Besançon.

«M. Michel JOSSE : Pour 2007, l'enveloppe est fixée à 2 124 000 € ; pour 2008 il faudra avoir un état précis du niveau moyen de consommation lors du prochain Conseil car il semblerait que pour 2008 on tendrait vers une dotation moins forte au vu de la réserve de performances, soit 1/6^{ème} du montant moyen de la consommation 2001-2006. Vu qu'on n'a pas assez consommé, cela nous priverait d'un financement du Conseil Général pour 2008 de l'ordre de 600 à 1,3 M€. Je préférerais qu'il soit à 0 et nous regrettons que cette somme-là ne revienne pas à la commune pour investir encore plus. Il faudrait renégocier pour 2008.

M. LE MAIRE : Cela n'a pas échappé à ta sagacité. Nous sommes justement en train de rediscuter de ce sujet avec le Conseil Général.

M. Michel JOSSE : Merci».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 21 juin 2007.